

## LE FÉMINISME

### NE PILLONS PLUS! INSTRUISONS!

Nous avons pillé en Algérie comme en Chine. En même temps que nous coupions les oreilles des musulmans pour prendre leurs grandes boucles d'or et d'argent, nous nous emparions des biens Habbous qui assuraient l'instruction au sexe féminin, afin de rendre certaine avec l'ignorance de la femme la dégénération de la race arabe et, partant, plus facile son dépouillement.

Aujourd'hui, la France civilisatrice semble vouloir réparer les méfaits de la France barbare.

Après le Sénat, qui a déclaré que la question posée par nous d'instruire les iules arabes était de la plus haute importance, puisqu'elle ne pouvait qu'augmenter l'influence française, la commission des pétitions de la Chambre des députés, reconnaissant le bienfondé de la pétition, qui réclame la création d'une école arabe de filles à Alger, conclut au renvoi à M. le ministre de l'intérieur, pour être transmise à M. le gouverneur de l'Algérie à qui il laisse le soin de décider après enquête dans quelles conditions et sous quelle autorité pourrait être instituée la création dont il s'agit.

Mais l'école arabe de jeunes filles, dont nous demandons la fondation, doit tout naturellement être placée sous l'autorité du recteur de l'académie d'Alger, qui a les idées assez larges pour savoir, sans faire de distinction de race ni de sexe, reconnaître l'intelligence quand elle se manifeste. Après Paul Bert, qui avait remarqué les étonnantes aptitudes intellectuelles des petites indigènes d'Algérie, M. Jeanmaire a eu le courage de dire — au risque de se faire mal noter — que les jeunes filles kabyles sont tout de suite assimilées, tandis que l'assimilation des garçons ne s'obtient qu'au bout de quatre ans.

S'abstenir plus longtemps de cultiver le cerveau de fillettes aussi bien douées par la nature serait criminel. M. Revoil ne voudra pas laisser s'atrophier des facultés intellectuelles qui peuvent si puissamment l'aider à rendre florissante l'Algérie et il se montrera, nous en avons la conviction, aussi disposé que son prédécesseur, M. Jonnart, à ouvrir à Alger une école arabe de filles.

Nous lui rappelons donc, en la lui adressant, la pétition ci-dessous, trouvée bien fondée par MM. les députés, et à laquelle il fera, nous l'espérons, promptement droit.

Monsieur le gouverneur,

Depuis quarante ans, Alger ne possède pas une seule école arabe de filles. Comme frustrer les femmes indigènes d'instruction c'est préjudicier à la

civilisation de l'Algérie et retarder la fusion des races arabe et française, je vous prie de bien vouloir rétablir au moins une des deux écoles indigènes féminines créées à Alger en vertu du décret du 14 juillet 1850 qui stipulait que les filles indigènes auraient des écoles où elles recevraient l'instruction primaire.

J'ai raconté dans les Femmes Arabes comment le conseil général d'Alger avait, en 1861, supprimé les écoles assidûment fréquentées par près de trois cents élèves promptes à s'assimiler nos idées et nos mœurs.

Les musulmanes algéroises, qui avaient des écoles avant l'annexion et sous l'Empire, ne peuvent pas être condamnées à l'ignorance par la République.

Vous comprendrez, Monsieur le gouverneur général, qu'il y a pour nous, Français, un intérêt politique à empêcher de dégénérer la race indigène en cultivant le cerveau de ses génératrices, et vous voudrez prouver aux Arabes que vous avez souci de leur évolution, en donnant au plus tôt à leurs jeunes filles la possibilité de s'instruire dans la capitale de l'Algérie.

Veillez agréer, Monsieur le gouverneur général, l'assurance de ma haute considération.

HUBERTINE AUCLERT.